

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2011

Numéro de version 33

Révision: 04.01.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** **Cyanolit®**
Activateur spray
- **Code du produit** Activateurspray
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Activateur
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Eleco Produits-EFD
125 Avenue Louis Roche-ZA des Basses Noels
92238 Gennevilliers Cedex
Tel.:01.47.92.41.80
Fax.:01.49.92.22.72
- **Service chargé des renseignements :** Department securite du produit:eleco@eleco-produits.fr
- **Numéro d'appel d'urgence:** Orfila tel:01.45.42.59.59



2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
- 
Xn; Nocif
 R20/21/22-65: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 
Xi; Irritant
 R38: Irritant pour la peau.
- 
F; Facilement inflammable
 R11: Facilement inflammable.
- 
N; Dangereux pour l'environnement
 R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R33: Danger d'effets cumulatifs.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
Attention! Récipient sous pression.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
Xn Nocif
F Facilement inflammable
N Dangereux pour l'environnement
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
naphta léger (pétrole), hydrotraité
heptane

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2011

Numéro de version 33

Révision: 04.01.2011

Nom du produit Cyanolit®
Activateur spray

(suite de la page 1)

N,N-diméthyl-p-toluidine

· Phrases R:

- 11 Facilement inflammable.
20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
33 Danger d'effets cumulatifs.
38 Irritant pour la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Phrases S:

- 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].
29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

· Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9	naphta léger (pétrole), hydrotraité Xn R65; Xi R38; F R11; N R51/53 R67 Carc. 1B, H350; Asp. Tox. 1, H304	25-50%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane, pur F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	10-25%
CAS: 142-82-5 EINECS: 205-563-8	heptane Xn R65; Xi R38; F R11; N R50/53 R67 Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	2,5-10%
CAS: 99-97-8 EINECS: 202-805-4	N,N-diméthyl-p-toluidine T R23/24/25 R33-52/53 Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; STOT RE 2, H373; Aquatic Chronic 3, H412	2,5-10%

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· Description des premiers secours**· Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2011

Numéro de version 33

Révision: 04.01.2011

Nom du produit Cyanolit®
Activateur spray

(suite de la page 2)

- **après inhalation :**
En cas de malaise, recourir à un traitement médical
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Eau.
Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante
Porter un vêtement personnel de protection
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Tenir à l'abri de la chaleur.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2011

Numéro de version 33

Révision: 04.01.2011

Nom du produit Cyanolit®
Activeur spray

(suite de la page 3)

Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de températures supérieures à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

106-97-8 butane, pur

VME	1900 mg/m ³ , 800 ppm
------------	----------------------------------

142-82-5 heptane

VME	Valeur momentanée: 2085 mg/m ³ , 500 ppm Valeur à long terme: 1668 mg/m ³ , 400 ppm
------------	--

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec la peau
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**
Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2011

Numéro de version 33

Révision: 04.01.2011

Nom du produit Cyanolit®
Activateur spray

(suite de la page 4)

· **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme : liquide
 Couleur : transparent
 Odeur : de chlore

· Modification d'état

Point de fusion : non déterminé
 Point d'ébullition : non applicable, s'agissant d'un aérosol

· Point d'éclair : -40°C

· Température d'inflammation : 215°C

· Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion :

inférieure : 1,1 Vol %
 supérieure : 10,9 Vol %

· Pression de vapeur à 20°C: 8300 hPa

· Densité :

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 20°C: 0,05 g/l

· Teneur en solvants :

solvants organiques 90,0 %
 eau : 0,0 %
 VOC (EU) 90,00 %

10 Stabilité et réactivité

· Réactivité

· Stabilité chimique

· Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation

· Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

· Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë :

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	4570 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau : Irrite la peau et les muqueuses.

· des yeux : Pas d'effet d'irritation.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2011

Numéro de version 33

Révision: 04.01.2011

Nom du produit Cyanolit®
Activeur spray

(suite de la page 5)

- **Sensibilisation** : Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires** :
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Nocif
Irritant

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques** :
- **Remarque** : Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet** :

· **Catalogue européen des déchets**

07 01 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
-----------	--

- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique)** :



- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train)** : 2 5F Gaz.
- **Indice Kemler** : -
- **No ONU** : 1950
- **Groupe d'emballage** : -
- **Marquage spécial**:
Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Nom d'expédition des Nations unies**:
1950 AÉROSOLS

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2011

Numéro de version 33

Révision: 04.01.2011

Nom du produit Cyanolit®
Activateur spray

(suite de la page 6)

· **Code de restriction en tunnels**

D

· **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**

· Classe IMDG :	2.1
· No ONU :	1950
· Label	2.1
· Groupe d'emballage :	-
· No EMS :	F-D,S-U
· Polluant marin :	Oui
	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Désignation technique exacte :	AEROSOLS

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**

· Classe ICAO/IATA :	2.1
· No ID ONU :	1950
· Label	2.1
· Groupe d'emballage :	-
· Désignation technique exacte :	AEROSOLS, flammable, containing substances in Division 6.1, Packing Group I or II

· **Dangers pour l'environnement:** Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : heptane
 · **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Gaz.

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Marquage selon les directives CEE :**
 Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**
 Xn Nocif
 F Facilement inflammable
 N Dangereux pour l'environnement
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**
 naphtha léger (pétrole), hydrotraité
 heptane
 N,N-diméthyl-p-toluidine
- **Phrases R :**
 11 Facilement inflammable.
 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 33 Danger d'effets cumulatifs.
 38 Irritant pour la peau.
 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2011

Numéro de version 33

Révision: 04.01.2011

Nom du produit Cyanolit®
Activeur spray

(suite de la page 7)

· **Phrases S :**

- 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- 23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].
- 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- 57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
I	3,0
III	30,0
NK	60,0

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H331 Toxique par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R11 Facilement inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R33 Danger d'effets cumulatifs.
- R38 Irritant pour la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2011

Numéro de version 33

Révision: 04.01.2011

Nom du produit Cyanolit®
Activeur spray

(suite de la page 8)

- **Service établissant la fiche technique : Abteilung Umweltschutz**
- **Contact : Frau Dr. Jutta Lörzer**
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR